

Annexe 1 : Résultats de l'évaluation et de l'analyse des points forts et des points faibles par critère

Composante 1 : Soutien aux dispositifs nationaux de gestion de l'état de préparation à la REDD+ (10 critères)

Sous-composante 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD (06 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts
1	Responsabilité et transparence	<p>Les organes de gestion ont été effectivement mis en place par décret N°... et sont opérationnels¹ (tenue des réunions, élaboration des rapports, PV...);</p> <p>Les organes de gestion ont travaillé de manière responsable et transparente (diffusion des documents, rapports d'activités et PV à travers différents canaux de communication) en direction des différentes parties prenantes², la structuration et le renforcement de la société civile et du secteur privé;</p> <p>L'implication de la société civile et du secteur privé a renforcé la transparence;</p> <p>Les organes travaillent par eux-mêmes sans pression.</p>	<p>Irrégularité des réunions due au contexte de la Covid</p> <p>La non opérationnalisation de la CNDD</p> <p>La non opérationnalisation des CCDD</p>	<p>Rendre opérationnel la CNDD au niveau central</p> <p>Poursuivre la mise en place et le renforcement des CCDD</p>
<p>Conclusion de l'évaluation 1: A la lumière des acquis enregistrés, les institutions et dispositifs de gestion nationaux REDD+ ont été effectivement mis en place et fonctionnent de manière responsable et transparente; ce qui dénote un engagement politique dans le processus REDD+ au plus haut niveau de l'Etat</p>				

¹ CN REDD+, Groupe nationale

² ...

2	Mandat et budget opérationnels	<p>Le mandat des différents organes est bien défini dans le décret les mettant en place</p> <p>Les organes travaillent dans l'harmonie et la cohérence</p> <p>Chaque année les besoins des organes sont évalués et pris en compte dans le PTBA</p> <p>La mobilisation effective de la contrepartie de l'Etat</p>	<p>Les budgets n'ont pas été préalablement définis pour chaque organe</p> <p>La faible contribution de l'Etat</p>	<p>Améliorer la contribution de l'Etat</p>
<p>Conclusion de l'évaluation 2 : Les mandats des différents organes transparaissent clairement dans le décret et les différents arrêtés ministériels avec notion d'une synergie d'action au niveau de ces organes. On note la prise en compte dans le PTBA des besoins des différents organes. La mobilisation financière de l'Etat est effective et appelée à être améliorée</p>				
3	Mécanisme de coordination Multisectoriels et collaboration Intersectorielle	<p>La composition multisectorielle des organes de gestion du processus REDD+ (CN REDD+, du Comité de pilotage, les GNT, l'opérationnalisation des plateformes de consultation régionales CRDD, CCDD, la mise en place des plateformes de la société civile CTOP, FETAPH, ONATEPH, PFPC, RFCT, UNCT</p> <p>La mise en place des groupes thématiques au sein des ministères</p> <p>Tous ces dispositifs permettent aux organes de gestion de processus REDD+ de suivre les activités et à assurer la coordination des activités</p>	<p>Les plateformes au niveau communal ne sont pas toutes opérationnelles</p>	<p>Rendre opérationnel les plateformes au niveau communal</p>
<p>Conclusion de l'évaluation 3 : Le processus REDD+ s'exécute à travers une approche participative, inclusive et itérative dans un schéma multisectoriel, intersectoriel et multi acteurs</p>				
4	Capacité de supervision technique	<p>La mise en place et animation des cadres de concertation au niveau central, régional et local ;</p> <p>La tenue régulière des réunions des organes de gestion et des plateformes REDD+ ;</p> <p>Les missions de supervision de suivi et évaluation du bailleur, de l'Etat et des plateformes ;</p> <p>La mise œuvre des recommandations.</p>		
<p>Conclusion de l'évaluation du critère 4 : La mise en place et animation des cadres de concertation au niveau central, régional et local a permis la supervision technique au cours du processus REDD+</p>				

5	Capacité de gestion des fonds	<p>Les fonds sont gérés selon les procédures du bailleur et de l'Etat ; La reddition des comptes ; Disponibilité des pièces comptables ; Réalisation périodique des audits interne et externe assorti de rapport d'audit ; La mise en œuvre des recommandations des audits ; La révision du manuel ; Acquisition du logiciel de gestion comptable et performant TOM2PRO</p>	<p>En 2017 et 2018, la faiblesse du manuel de procédures avait entraîné l'inéligibilité de certaines dépenses ; mais La révision du manuel ; Acquisition du logiciel de gestion comptable et performant TOMPRO et la restructuration de l'équipe ont permis de corriger cette faiblesse depuis 2019.</p>	
<p>Conclusion de l'évaluation du critère 5 : La reddition des comptes, la disponibilité des pièces comptables et les audits périodiques ont permis de vérifier la régularité, la conformité et la sincérité dans la gestion des fonds qui s'est faite selon les procédures de la Banque mondiale et de l'Etat. En 2017 et 2018, la faiblesse du manuel de procédures avait entraîné l'inéligibilité de certaines dépenses ; mais la révision du manuel ; l'acquisition du logiciel de gestion comptable adéquat TOM2PRO et la restructuration de l'équipe financière ont permis de corriger cette faiblesse depuis 2019.</p>				
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	<p>Existence du MGP qui permet la remontée des informations et le recours dans le cadre du processus REDD+ afin de prévenir, de minimiser, de gérer les plaintes ou conflits et préoccupations liés à la REDD+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un (01) MGP est mis en place pour la phase de préparation et qui opérationnel au plan local, régional et national - Un (01) MGP est mis en place pour la phase de mise en œuvre qui a été élaboré de façon participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes - Existence des plateformes de concertation des acteurs au niveau cantonal, préfectoral, communal, régional et national - Existence des plateformes de concertation au niveau local (CPDD) au sein desquelles il y a eu échanges et concertation 	<p>La non existence des organes de gestion du MGP à la phase de préparation au niveau communal</p> <p>La non existence des organes de gestion du MGP à la phase de mise en œuvre aux niveaux communal, cantonal et villageois</p>	<p>Etendre les organes de gestion du MGP au niveau communal, cantonal et villageois à la phase de mise en œuvre</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition des matériels de gestion des plaintes (classeurs, registres...) -La sensibilisation des parties prenantes sur les différentes plaintes éligibles à travers les radios et les gons -Les missions de suivi par l'organe de gestion du MGP au plan national - Le renforcement des capacités des organes de gestion aux différents niveaux - Existence des rapports des organes de gestion des plaintes au niveau local, régional et national, 		
<p>Conclusion de l'évaluation du critère 6 : Il existe un MGP qui permet la remontée des informations et le recours dans le cadre du processus REDD+ afin de prévenir, de minimiser, de gérer les plaintes ou conflits et préoccupations liés à la REDD+. Toutefois il est recommandé la mise en place des organes de gestion de ce mécanisme au niveau communal.</p>				

Sous-composante 1b. Consultation, Participation et sensibilisation (04 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	<p>L'identification, la catégorisation et le renforcement des différentes parties prenantes notamment : les organisations de femmes , de personnes handicapées, des jeunes, la chefferie traditionnelle, le secteur privé des forêts, les pépiniéristes, les communes, les acteurs des forêts sacrées, les acteurs de médias journalistes.</p> <p>Les mécanismes utilisés pour que les populations et les collectivités locales tributaires des forêts puissent participer utilement aux phases de préparations REDD+ : la sensibilisation, la participation, la consultation et l'engagements</p> <p>La participation des acteurs s'est faite à travers des ateliers de consultation et de validation organisées aux niveaux local, préfectoral, régional et national. Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leur avis et préoccupations sur les différentes activités organisées dans le cadre du processus REDD+</p> <p>Les Parties Prenantes se sont engagées à travers ces activités et à travers les activités d'information et de renforcement des capacités qu'elles ont elle-même exécutées avec l'appui technique et financiers du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CNOOD a exécuté - CF-REDD+ a exécuté 03 activités 		

		<ul style="list-style-type: none"> - CTOP - CNJ - Conseil national des chefs traditionnel du Togo - FETAPH - ONATEPH - PFCP 		
<p>Conclusion de l'évaluation du critère 7 : L'adhésion au processus REDD+ des populations par la forte implication des Parties Prenantes a permis une réelle participation des acteurs du processus dans les divers ateliers et campagnes de sensibilisation, de Renforcement de capacité et de validation au niveau local, régional et national. L'inclusion de tous ces acteurs de la base au sommet constitue un facteur d'engagement pour la réussite du processus REDD+</p>				
8	Processus de consultation	<p>Pour la stratégie nationale REDD+, on a organisé des ateliers de consultation notamment pour la validation de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ (à travers les ateliers régionaux, les ateliers préfectoraux au sein des CPDD)</p> <p>Ces différents résultats des consultations ont été étudiés à partir des rapports et sur le site WEB de la REDD+</p>		
<p>Conclusion de l'évaluation du critère 8: La consultation de toutes les parties prenantes a été effective à travers des ateliers de consultation au niveau local, régional et national, la validation des versions de la stratégie nationale, la publication et le partage des rapports sur le site WEB de la REDD+, l'élaboration et la validation des études et la mise en œuvre de la stratégie de communication de REDD+.</p>				
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	<p>Elaboration, validation et mise en œuvre de la stratégie de communication de REDD+</p> <p>Opérationnalisation du site internet REDD+ www.reddtogo.tg</p>		

		<p>Le partage et la publication des rapports et études sur le site WEB de la REDD+</p> <p>Contractualisation avec les médias pour informer et éduquer les populations et les acteurs sur le processus de REDD+.</p> <p>Des documentaires audio-visuels, des reportages presses écrites et en ligne, radios, télé.. des émissions radiophoniques en langues locales,, des tournées de sensibilisation en art vivant (théâtres courts, contes, enregistrés et rediffusés) sur la REDD+. Les activités médiatiques et artistiques ont contribué à une prise de conscience de la population sur la nécessité de promouvoir la protection de l'environnement et de lutter contre la dégradation et la Préparation du mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>La conception et la publication des affiches et autocollants en langues locales et français facile</p>		
<p>Conclusion de l'évaluation du critère 9 : L'information et la communication sur le processus REDD+, ont été assurée de façon satisfaisante à travers un plan de communication qui a ciblé plusieurs canaux adaptés au contexte culturel du pays.</p>				
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	<p>-La représentativité des parties prenantes dans les organes de gestion REDD+ a été effective</p> <p>-Les différents résultats des consultations ont été partagé et publiés à partir des rapports sur le site WEB de la REDD+</p> <p>-Les rapports de consultation prenant en compte les préoccupations des parties prenantes ont été divulgués auprès de ces dernières et annexés aux documents de consultation</p>		

		-L'implication des parties prenantes dans l'élaboration/ la validation des études thématiques, et de la stratégie nationale REDD+		
Conclusion de l'évaluation du critère 10 : Les préoccupations des parties prenantes ont été prises en compte à travers les rapports de consultations et diffusées à travers plusieurs canaux conformément au plan de communication .				

Composante 2 : Elaboration de la stratégie REDD+ (15 critères)

Sous-composante 2a. Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières (05 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts
11	Évaluation et analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance des causes et des moteurs de la déforestation au Togo grâce aux études diagnostic, - Neuf (9)ⁱⁱⁱ études diagnostic et trois (3) études transversales ont été réalisées, - L'exploitation des résultats de ces études ont permis d'élaborer la stratégie REDD+, le plan d'action REDD+ et les instruments de sauvegardes. 		
<p>Conclusion de l'évaluation : l'évaluation confirme qu'il y a eu une analyse des forces et faiblesses du secteur forestier et a permis de comprendre les moteurs de la déforestation et d'élaborer la stratégie REDD+</p>				
12	Hiérarchisation des Eléments favorables/ défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Les causes ont été identifiées et hiérarchisées ; - Ces causes ont été classées en causes directes et en causes indirectes ; - Les interventions (axes et options stratégiques) ont été identifiées en fonctions des secteurs et hiérarchisées ; - L'agriculture a été identifié comme premier facteur de déforestation 	Certaines politiques ou stratégies sectorielles sont antérieures à la stratégie REDD+ et n'intègre pas suffisamment les aspects REDD+	Actualiser / Elaborer les politiques et stratégies au regard des aspects REDD+

Conclusion de l'évaluation : l'évaluation confirme qu'il y a eu hiérarchisation des éléments favorables et défavorables. Les axes stratégiques ont été établies en fonction de la hiérarchisation des éléments favorables et défavorables.				
13	Liens entre ces éléments favorables /défavorables et les activités de REDD+	Les solutions ont été proposées à partir des problèmes identifiés lors des diagnostics. l'analyse FFOM a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces et de proposer des actions pour inverser la tendance. Les actions REDD+ ont été définies de manière participative inclusive et itérative à travers des consultations régionales ³ et la prise en compte effective des préoccupations des parties prenantes		
Conclusion de l'évaluation : L'évaluation REDD+ constate qu'il y a un lien étroit entre les actions REDD+ et les éléments favorables/défavorables				
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	Le comité national REDD+ qui est une instance décisionnelle et d'orientation veille à l'intégration de la REDD+ dans les différentes politiques sectorielles ; La REDD+ prend en compte les droits aux ressources naturelles et le régime foncier ; Le code foncier et domanial a intégré certains aspects de la REDD+, le PND et la feuille de route du gouvernement 2020-2025 intègrent la REDD+. La Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité Genre prend en compte les aspects REDD+ à travers la promotion de l'accès des ressources productives aux femmes.	Certains plans d'action sectoriels ne couvrent pas la durée du plan d'action REDD+	Trouver un mécanisme de financement durable qui puisse permettre la pérennisation des interventions de la REDD+ au-delà de la durée des plans d'action sectoriels
Conclusion de l'évaluation : les différents plans d'action existant ont prévu des mécanismes favorisant un accès équitable aux ressources naturelle et productive				

³ Voir les rapports des différentes consultations régionales, le site www.reddtogo.tg

15	Incidence sur les lois et politiques forestières	La mise en œuvre des activités REDD+ va renforcer la législation forestière : révision du code forestier en cours pour intégrer la dimension REDD+, l'élaboration du degré EESS pour réglementer les évaluations environnementales sociales stratégique au Togo en cours d'approbation ; la prévision de l'élaboration d'un texte exclusif pour encadrer la gouvernance sur les droits carbonés		Accélérer l'élaboration/finalisation des textes en cours
----	--	---	--	--

Conclusion de l'évaluation : l'évaluation ne laisse apparaître aucune incidence négative sur la législation forestière mais la mise en œuvre des activités REDD+ permettra de la renforcer avec notamment l'adoption de nouveaux textes pour améliorer la gouvernance du secteur foncier

Sous-composante 2b. Options stratégiques (03 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
16	Sélection et hiérarchisation des Options stratégiques de REDD+	Les options stratégiques ont été définies de façon participative inclusive et itérative à travers des ateliers de consultations au niveau local, régional et national La stratégie nationale comporte quatre axes et vingt-quatre options stratégiques. Ces options ont été identifiées et hiérarchisées sur la base des critères consensuels ⁱⁱⁱ	I	
<p>Conclusion de l'évaluation : l'évaluation participative avec les acteurs confirme que les options stratégiques REDD+ sont définies et hiérarchisées avec l'ensemble des parties prenantes à travers des consultations</p>				
17	Évaluation de la faisabilité	Les options stratégiques de la REDD+ ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique au niveau local, régional et national. Les conclusions et les résultats de cette évaluation ont permis d'affiner les options stratégiques de la version n°1 et de produire la version n°2. Le EESS a permis également d'élaborer quatre instruments de sauvegardes	Les instruments de sauvegarde environnemental et social ne sont pas suffisamment vulgarisés	Poursuivre la vulgarisation des instruments de sauvegarde environnemental et social

		environnementales (CGES et PGP) et sociales (CPR et CP) devant encadrer la mise en œuvre de la stratégie et de gérer d'éventuels risques environnementaux et sociaux.		
Conclusion de l'évaluation : l'évaluation environnementale et sociale a permis d'élaborer la version 2 de la stratégie nationale de la REDD+ et d'élaborer les instruments de sauvegarde				
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques Sectorielles en vigueur	Les options stratégiques ont été définies en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés qui intègrent déjà dans leur politique la dimension de durabilité et de la REDD+ (agroforesterie au niveau du secteur agricole, la politique des espaces vert pour le secteur de l'urbanisme, la création de l'AT2R du secteur énergie)		
Conclusion de l'évaluation : L'évaluation ne constate pas qu'il y aura des incidences négatives des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur				

Sous-composante 2c. Cadre de mise en œuvre (04 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou consolider les points forts
19	Adoption et application de lois et de réglementations	<ul style="list-style-type: none"> - le code foncier et domanial et adopté en 2018 - le code des personnes et de la famille adopté en 2012 et révisé en 2014 - La création et l'opérationnalisation de l'agence togolaise de des énergies renouvelables en..... - L'adoption de la loi sur l'aménagement et la protection des écosystèmes côtiers en mai 2021 		

		<ul style="list-style-type: none"> - Révision du code forestier en cours pour intégrer la dimension REDD+, - l'élaboration du degré EESS pour réglementer les évaluations environnementales sociales stratégique au Togo en cours d'approbation ; - la prévision de l'élaboration d'un texte exclusif pour encadrer la gouvernance sur les droits carbonés - l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique - l'élaboration de la stratégie nationale de l'équité et de l'égalité genre pour favoriser un accès équitable des femmes aux ressources - arrêté portant interdiction d'importation et d'utilisation de glyphosate et tous produits le contenant adopté en décembre 2019 - 		
<p>Conclusion de l'évaluation : l'analyse montre qu'un certain nombre de mesures législative et règlementaire en lien avec la stratégie REDD+ ont été prises. d'autres textes législatives et règlementaires pertinentes dans plusieurs autres secteurs (forestier, agricole, énergie. ...) sont en cours de finalisation ou d'adoption</p>				
20	Directives de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est élaboré et constitue une directive devant encadrer la mise en œuvre de la stratégie : <ul style="list-style-type: none"> - Un mécanisme de la phase de préparation qui est déjà opérationnel - Un mécanisme de la phase de mise en œuvre qui est finalisé et validé par l'ensemble des parties prenantes • Le mécanisme de partage des bénéfices et la gouvernance carbone qui encadre la gestion transparente et équitable des droits/bénéfices carbonés 	Insuffisances de communication au tour de ces directives	Poursuivre la vulgarisation de ces différentes directives

		<ul style="list-style-type: none"> Le plan cadre de gestion environnementale et sociale définie le mécanisme de suivi des activités REDD+ 		
Conclusion de l'évaluation : Plusieurs directives et mesures sont prévues pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+				
21	Mécanisme de partage des avantages	<p>Le mécanisme de partage des bénéfices a été élaboré et validé de façon participative et inclusive à travers de larges consultations. Les options juridique et institutionnelle de ce mécanisme sont connues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministère de l'économie et des finances est retenu pour recevoir les bénéfices issus des activités REDD+ et les redistribuer - Un texte juridique exclusif est retenu pour être élaboré pour réglementer le droit carbone et la gouvernance carbone 	<p>Le MPB n'est pas encore suffisamment diffusé Le texte juridique prévu pour réglementer le droit carbone et la gouvernance carbone n'est pas encore élaboré</p>	<p>Assurer la diffusion du mécanisme de partages de bénéfices. Elaborer et vulgariser le texte juridique devant réglementer le droit carbone et la gouvernance carbone</p>
Conclusion de l'évaluation : Le mécanisme de partage des bénéfices a été élaboré de façon participative avec toutes les parties prenantes, toutefois, il faut assurer sa vulgarisation et élaborer le texte juridique prévu pour réglementer la gouvernance et le droit carbone				
22	Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+	<p>Le processus d'élaboration du registre est en cours : le cabinet devant accompagner le Togo dans l'élaboration de cet outil est retenu.</p>	<p>Registre non encore disponible, système d'information sur les sauvegardes non encore élaboré</p>	<p>Accélérer le processus de contractualisation avec le cabinet Mettre en place et opérationnalisation le registre national REDD+ et le système d'information sur les sauvegardes</p>
Conclusion de l'évaluation : le registre national n'est pas encore disponible mais le processus est engagé et un cabinet est retenu pour sa mise en place				

Sous-composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux (03 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou consolider les points forts
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Des consultations (au total 42) ont été faites sur le plan local, régional et national sous la supervision de l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) qui a veillé à ce que le processus se déroule conformément à la réglementation nationale en la matière. Ces consultations ont permis d'évaluer les impacts potentiels et de proposer des mesures d'atténuation afin d'élaborer des instruments de sauvegardes et d'affiner les options stratégiques REDD+		
Conclusion de l'évaluation : les questions environnementales et sociales ont été analysées à travers de larges consultations qui ont permis d'évaluer des impacts potentiels et de proposer des mesures de mitigation sous la supervision de l'ANGE				
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	Les options contenues dans la première version de la stratégie ont été utilisées pour évaluer les impacts potentiels et les résultats et conclusions ont permis d'affiner les options et de produire la 2 ^{ème} version		
Conclusion de l'évaluation : les options stratégiques REDD+ ont été améliorées et affinées sur la base des impacts potentiels identifiés lors de l'EES et une situation de référence a été établie				
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	Cet instrument de sauvegarde environnemental est élaboré de façon participative et inclusive et comporte quatre autres instruments : <ul style="list-style-type: none"> - Le plan cadre de gestion environnemental et social (CGES) - Le plan de gestion et de suivi environnemental (GSE) - Le plan de renforcement de capacité (PRC) - Le cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC) 	Le CGES n'est pas suffisamment diffusé	Assurer la diffusion du CGES

Conclusion de l'évaluation : l'évaluation confirme l'existence du CEGS qui a été élaboré et validé de façon participative

ⁱ l'analyse historique, spatio-temporelle et prospective de la déforestation et dégradation des forêts ; l'analyse de la dynamique de l'utilisation de bois-énergie ; l'analyse relative aux mécanismes et systèmes de gestion des feux de végétation ; la contribution du secteur forestier à l'économie nationale ; intégration du secteur forestier dans les secteurs connexes au Togo ; création et gestion durable des plantations forestières et agroforestières dans le domaine des particulier ; analyse du cadre juridique et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ ; définition de la méthodologie et des outils pour évaluer la biomasse, analyse de l'historique de la déforestation sur la base des ortho photos de 1976 à 1985 et des images RapidEye de 2013-2014.

ⁱⁱⁱ Les critères d'hierarchisation des options stratégiques

Composante 3 : Niveau de référence des émissions (03 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts
26	Démonstration de la méthode	Méthodologie construite avec l'appui des experts internationaux Approche participative M. validée au niveau national et au niveau de la CCNUCC Méthodologie documentée et formalisée par un texte national Approche graduelle	Non prise en compte des aspects de dégradation, des feux de végétation, de la gestion durable des terres Non stratification de l'affectation des terres	Initier des projets de recherche afin de disposer de données sur les aspects de dégradation, des feux de végétation, de la gestion durable des terres, etc. Acquérir et traiter des images de haute résolution pour permettre d'observer les différents changements d'occupation des terres
Conclusion de l'évaluation : la méthodologie a été suffisamment démontrée et acceptée au niveau national et international. Toutefois des améliorations s'avèrent nécessaires pour la prise en compte des aspects de dégradation, de feux de végétation, de la gestion durable des terres et de la stratification de l'affectation des terres				
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	Méthodologie construite à partir des circonstances nationales Utilisation des données historiques disponibles de résolution acceptable et comparables (images Landsat) Définition d'une période de référence (2003-2018) Documentation disponible et à accès libre sur le site web du projet REDD+ Togo et sur celui de la CCNUCC		

Conclusion de l'évaluation : Les données historiques utilisées sont fiables et vérifiables et couvrent toute l'étendue du territoire et la documentation est disponible et accessible

28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	Méthodologie conforme aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC Méthodologie élaborée de façon transparente avec tous les acteurs concernés. Méthodologie validée au niveau national et par les experts de la CCNUCC	La méthodologie prend uniquement en compte le stock de carbone au niveau des terres forestières (couverture > 30%)	Développer une méthodologie pour prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées
-----------	--	---	--	---

Conclusion de l'évaluation : Méthodologie est fiable, vérifiable et conforme aux exigences de la CCNUCC et du GIEC et fondée sur les hypothèses émises. Toutefois des améliorations sont nécessaires en vue de prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées

Composante 4 : Conception de systèmes nationaux de suivi forestier (SNSF) et d'information sur les garanties (06 critères)

Sous-composante 4a : Système National de Suivi Forestier (03 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts
29	Explication de la méthode de suivi	<p>947 placettes permanentes ont été définies pour l'élaboration de l'inventaire forestier national (IFN1 en 2016 et IFN2 en cours)</p> <p>La cartographie historique a été faite par télédétection à travers la définition de 7448 parcelles d'entraînement.</p> <p>La méthodologie d'inventaire et de télédétection sont documentées et disponibles</p> <p>Les méthodologies ont été partagées et validées par tous les acteurs concernés</p> <p>Les résultats ont également été validés et diffusés sur le plan national et international</p> <p>Les incertitudes ont été identifiées et évaluées</p>		
Conclusion de l'évaluation : La méthode de suivi est définie, connue, documentée et permet de réaliser le suivi				
30	Démonstration des premières phases d'application	<p>Un 1^{er} IFN est réalisé sur les 947 placettes et le 2^{ème} IFN est en cours sur les mêmes placettes</p> <p>La collecte de données a impliqué les différents acteurs à travers les ateliers et séance de sensibilisation au niveau régional, préfectoral et local</p> <p>Les résultats ont été validés en atelier national de manière participative</p>		

		Les parcelles d'inventaires sont permanentes et identifiables sur le terrain et permettent d'évaluer l'évolution de la teneur en carbone Les pixels d'entraînement sont permanents et permettent d'évaluer l'évolution de la couverture forestière		
Conclusion de l'évaluation : Les parties prenantes ont suffisamment été impliquées dans le processus et la méthode est suffisamment documentée pour permettre sa répliquabilité				
31	Dispositifs et capacités Institutionnels	Un cadre institutionnel définissant les rôles et responsabilités des structures impliquées dans le fonctionnement du SNSF est mis en place et est en cours de formalisation Une unité cartographique est mise en place Une équipe de l'IFN a été mise en place Plusieurs séances de renforcement des capacités ont été organisées	Manque de planification et de moyens financiers et matériels pour le fonctionnement des structures mises en place	Doter les structures du SNSF de moyens nécessaires pour un suivi adéquat
Conclusion de l'évaluation : Un cadre institutionnel est mis en place et fonctionnel. Cependant des renforcements de capacités financières et techniques sont indispensables pour rendre le SNSF plus efficace				

Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, autres impacts, gouvernance et sauvegardes (03 critères)

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts
32	Identification des aspects non liés au carbone et des	– Conduite de l'évaluation environnementale et sociale stratégique et validée par les divers acteurs concernés – Elaboration des instruments de sauvegarde environnementale	– Absence du registre national REDD+ par rapport à la notification et le	Développer le système national d'information sur les sauvegardes

	Problèmes sociaux et environnementaux pertinents	– Elaboration du mécanisme de partage des bénéfices	rapportage des aspects non liés au carbone	environnementales et sociales
Conclusion de l'évaluation : Plusieurs actions environnementales et sociales non liées au carbone ont été menées. Cependant, il est important d'accélérer le développement et l'opérationnalisation du système national d'information sur les sauvegardes environnementales et sociales afin d'en assurer la traçabilité				
33	Suivi, notification et échange d'informations	Une étude est lancée pour le développement du système de sauvegarde environnementale et sociale		Finaliser le système national d'information sur les sauvegardes environnementales et sociales
Conclusion de l'évaluation : Le système de sauvegarde environnementale et sociale est en cours de développement. Il constitue une étape postérieure à l'élaboration de la stratégie.				
34	Dispositifs et capacités institutionnels	Une étude pour la conception du cadre institutionnel est en cours	Les structures du dispositif ne sont pas encore identifiées	Identifier et renforcer les capacités des structures concernées
Conclusion de l'évaluation : Les dispositifs et capacités institutionnels devant faire fonctionner le système sont en cours d'identification				